

### PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

#### PRESENTATION GENERALE DE LA NORME

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et de garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

L'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

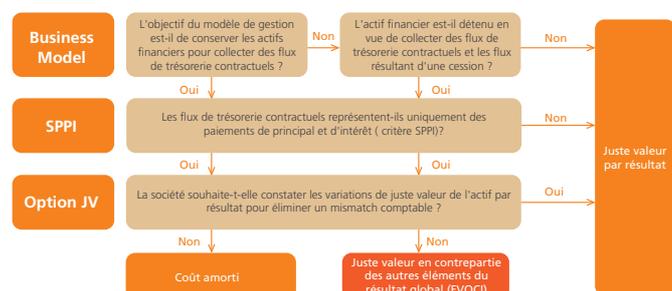
Les dispositions de la norme IFRS 9 offrent également la possibilité de ne pas traiter les données des exercices antérieurs présentés à titre de comparatifs. Le groupe a retenu cette option et présente en comparatif de ses comptes 2018 les comptes 2017 tels qu'antérieurement publiés.

#### NOUVEAUX PRINCIPES COMPTABLES

##### 1. Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »).

Les critères de classement et d'évaluation dépendent du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de l'actif financier. La déclinaison pour les instruments de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire) et les instruments de capitaux propres (i.e. action) se présente comme suit :



##### 1.1. Instruments de dettes

###### Modèle de gestion

L'appréciation du modèle de gestion vise à évaluer la manière dont sont gérés les actifs au niveau du portefeuille. La norme distingue les 3 types de modèles suivants :

- Le modèle dit de « collecte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- Le modèle dit « mixte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs
- Le modèle dit de « cession » dont l'intention est de céder l'actif.

###### Caractéristiques contractuelles

La norme IFRS 9 prévoit également d'analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse est appelée test SPPI ou test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

##### 1.2 Instruments de capitaux propres

Les placements dans les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur.

Les instruments de capitaux propres détenus dans une optique de trading doivent être comptabilisés en actifs à la juste valeur par résultat. Pour les autres instruments, le management a la capacité de faire le choix irrévocable (titre par titre) lors de la comptabilisation initiale de les classer en juste valeur par OCI non recyclables plutôt qu'en juste valeur par résultat.

##### 1.3 Impacts de la première application au niveau du groupe BCP

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et des modèles de gestion des instruments de dettes détenus par les entités du groupe BCP a abouti :

- au maintien de l'ensemble des prêts aux établissements de crédit et à la clientèle dans la catégorie « coût amorti », le seul changement affectant ces prêts étant lié aux nouveaux principes de provisionnement des pertes de crédit ;

- à la classification des instruments de dette (portefeuille obligataire, bons du Trésor, etc.) antérieurement classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » en juste valeur par capitaux propres recyclables; ces derniers donnent lieu à dépréciation conformément aux principes de la norme IFRS 9 ;

- au reclassement des instruments de capitaux propres (actions, etc.) et des parts d'OPCVM et assimilés antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie « juste valeur par résultat » à l'exception de certaines lignes d'actions classées sur option irrévocable en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » ;

- au maintien dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat des actifs déjà classés dans cette catégorie sous IAS 39.

#### 2. Pertes attendues

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et sur les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues. Sous IAS 39, les dépréciations étaient constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance lorsqu'il existait une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif.

La norme adopte une approche en 3 phases (ou « buckets »). Le positionnement d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases dépend du niveau d'augmentation de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale :

- Phase 1 : actifs financiers sains n'ayant pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;

- Phase 2 : actifs ayant connu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;

- Phase 3 : cette catégorie correspond aux actifs en défaut. La définition du défaut est restée la même que sous IAS 39.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépendent de la phase à laquelle l'actif financier est alloué.

Exemple : Rating	IAS 39		IFRS 9	
	Avant	Après	Avant	Après
1	Expositions dépréciées	Augmentation mécanique des expositions à déprécier	ECL 12M	ECL à maturité
8	Good book (Pas de provision)		Expositions sans dégradation significative	Expositions avec dégradation significative
9	Expositions sensibles (provisions collectives)	Pas de changement	Détérioration significative Analyse des choix méthodologiques Choix des indicateurs Calibration	
10	Provision spécifique		Provision spécifique	
Default	ECL à maturité (PD = 100%)	Pas de changement	ECL à maturité (PD = 100%)	

#### 2.1 Evaluation de la dégradation significative du risque de crédit

La dégradation significative du risque de crédit est évaluée à travers la détérioration des paramètres de risques des contreparties. Cette détérioration peut être d'ordre qualitatif ou quantitatif : variation de notes internes ou externes, enregistrement d'arriéré de paiement, Watch List, créances restructurées...

#### 2.2 Calcul des pertes attendues

Les pertes attendues sur les différents portefeuilles sont calculées en s'appuyant sur les trois principaux paramètres de risque modélisés à partir des données historiques disponibles par segment de portefeuille : la probabilité de défaut 'PD' à un an et à maturité, la perte en cas de défaut 'LGD' et le montant de l'exposition en cas de défaut 'EAD'. Des méthodes basées sur les pertes historiques ont été retenues pour des portefeuilles appropriés.



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

### NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

#### 1. CADRE GENERAL

##### 1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

##### 1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

##### 1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

##### 1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier .

##### 1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

## 2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### 2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1<sup>er</sup> janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

#### Actifs et passifs financiers – Norme IFRS 9 actifs et passifs financiers

Les méthodes comptables décrites ci-après sont celles qui résultent de la première application de la norme IFRS 9, Instruments financiers, publiée par l'IASB en juillet 2014 avec une date de première application au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette norme définit de nouveaux principes en matière : de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location, des créances commerciales et actifs sur contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

L'incidence de la première application de la norme IFRS 9 sur les soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est explicitée dans la note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

### 2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

#### 2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

#### Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

##### 2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

##### 2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

##### 2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

### 2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

#### 2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

#### 2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

#### 2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

### 2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

## 2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

### 2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

### 2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

### 2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

### 2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

### 2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## 2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

### Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

## 2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

#### 2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

#### 2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location pris par une société du groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### 2.4.2.1. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

### 2.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## 2.5. ACTIFS FINANCIERS

### 2.5.1. CLASSIFICATION ET EVALUATION

A partir du 1er janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

#### 2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers ( SPPI : Solely Payments of Principal & Interests ). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
- dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
  - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».
  - Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

#### 2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

### 2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

#### Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

#### Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

#### Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

## 2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

### 2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

## 2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

### 2.7.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

### 2.7.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### 2.7.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### 2.7.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 2.7.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

## 2.8. OPERATIONS EN DEVISES

### 2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### 2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVISES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

## 2.9. DEPRECIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### 2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels )
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS 9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

#### Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

#### Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

#### Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ».

#### Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

##### Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

##### Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

### Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

### Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

### Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

### Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD<sub>t</sub> est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

### 2.9.1.1. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

### 2.9.1.2. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
  - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
  - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
  - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
  - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS 9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

## 2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

### 2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### 2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

### 2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## 2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

### 2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### 2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendus sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

### 2.11.3. DERIVES INCORPORES

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

## 2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

## 2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

### 2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

### 2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

### 2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### 2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

### 2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

## 2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

### 2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

### 2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

#### 2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

#### 2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

### 2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

### 2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés

séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

### 2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T) et ALHIF Management, AL YOUSR et SOCINVEST.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Atlantic Bank International et BCP Mauritius.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### 2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

### 2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

#### 2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

#### 2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# GRUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

### BILAN IFRS CONSOLIDE

	Annexes	31/12/18	01/01/18	31/12/17
(en milliers de DH)				
<b>ACTIF IFRS</b>				
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	15 195 065	11 056 082	11 157 236
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	57 090 928	56 114 889	41 665 930
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		46 353 205	41 665 930	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		10 737 723	14 448 959	
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	23 883 842	26 792 178	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		19 287 232	22 709 559	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		4 596 610	4 082 619	
Actifs financiers disponibles à la vente				41 711 870
Titres au coût amorti	3.3	12 046 873	13 102 348	13 102 348
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	14 699 452	19 178 822	19 278 732
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	244 228 412	224 643 668	228 708 664
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Placements des activités d'assurance				
Actifs d'impôt exigible		1 209 299	1 092 333	1 092 333
Actifs d'impôt différé		3 651 042	3 260 781	1 431 330
Comptes de régularisation et autres actifs		7 590 756	10 135 937	10 135 937
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans des entreprises mises en équivalence		23 304	39 697	39 697
Immobilisations corporelles	3.6	14 345 160	12 668 278	12 668 278
Immobilisations incorporelles	3.6	1 113 638	1 014 160	1 014 160
Ecart d'acquisition	3.7	1 511 959	1 538 820	1 538 820
<b>Total de l'actif</b>		<b>396 589 730</b>	<b>380 637 992</b>	<b>383 545 335</b>

### COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

	Annexes	31/12/18	31/12/17
(en milliers de DH)			
Intérêts et produits assimilés	4.1	15 932 845	15 456 934
Intérêts et charges assimilés	4.1	-4 892 450	-5 020 941
<b>MARGE D'INTERETS</b>		<b>11 040 395</b>	<b>10 435 993</b>
Commissions perçues	4.2	2 936 413	2 601 974
Commissions servies	4.2	-327 182	-274 575
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>		<b>2 609 231</b>	<b>2 327 399</b>
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</b>			
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>		<b>2 300 603</b>	<b>1 841 620</b>
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1 746 887	1 841 620
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		553 716	
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>		<b>284 293</b>	<b>876 219</b>
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		10 096	707 575
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		274 197	168 644
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>			
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>			
<b>+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>			
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ</b>		<b>2 584 896</b>	<b>2 717 839</b>
Produits des autres activités		1 711 958	5 492 738
Charges des autres activités		-926 255	-4 610 797
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>17 020 225</b>	<b>16 363 172</b>
Charges générales d'exploitation		-7 857 063	-7 438 099
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 026 314	-953 736
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 136 848</b>	<b>7 971 337</b>
Coût du risque	4.3	-3 154 015	-3 090 753
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 982 833</b>	<b>4 880 584</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-3 519	4 441
Gains ou pertes nets sur autres actifs		188 176	-12 899
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>5 167 490</b>	<b>4 872 126</b>
Impôts sur les bénéfices		-1 624 829	-1 460 218
<b>RESULTAT NET</b>		<b>3 542 661</b>	<b>3 411 910</b>
Intérêts minoritaires		600 136	569 168
<b>RESULTAT NET-PART DU GROUPE</b>		<b>2 942 525</b>	<b>2 842 742</b>
Résultat par action (en dirham)		16,15	15,60
Résultat dilué par action (en dirham)		16,15	15,60

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
(en milliers de DH)									
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2016</b>	<b>1 822 547</b>	<b>18 675 253</b>		<b>9 992 837</b>	<b>1 504 182</b>		<b>31 994 818</b>	<b>9 376 106</b>	<b>41 370 924</b>
Opérations sur capital								463 058	463 058
Paiements fondés sur des actions								-229 751	-229 751
Opérations sur actions propres									
Affectation du résultat		2 025 323		-2 025 323					
Dividendes		-1 093 528					-1 093 528	189 771	-903 757
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>2 842 742</b>			<b>2 842 742</b>	<b>600 136</b>	<b>3 411 910</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					-684 070		-684 070	-300 128	-984 198
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					106 567		-36 026	-42 411	6 385
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)					-142 593		-720 096	-257 717	-977 813
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>					<b>205 645</b>		<b>205 645</b>	<b>282 073</b>	<b>487 718</b>
Variation de périmètre									
Autres variations		-69 092		70 602			1 510	-140 223	-138 716
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2017</b>	<b>1 822 547</b>	<b>19 537 956</b>		<b>10 943 910</b>	<b>926 679</b>		<b>33 231 091</b>	<b>10 252 485</b>	<b>43 483 573</b>
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				572 466	-572 466				
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-2 680 045			-2 680 045	-905 346	-3 585 391
Autres				127 606	-83 044		-96 036	-51 470	-160 650
<b>Capitaux propres d'ouverture au 01/01/2018</b>	<b>1 822 547</b>	<b>19 537 956</b>		<b>8 963 937</b>	<b>271 169</b>		<b>30 499 576</b>	<b>9 237 959</b>	<b>39 737 532</b>
Opérations sur capital								-335 773	-335 773
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Affectation du résultat		2 230 876		-2 230 876				169 872	169 872
Dividendes		-1 184 655					-1 184 655	197 312	-987 343
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>2 942 525</b>			<b>2 942 525</b>	<b>600 136</b>	<b>3 542 661</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					-74 262		-114 746	-6 657	-195 665
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-51 204		30 517	-25 624	4 893
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)					81 721		-114 746	-32 281	-190 772
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>					<b>-125 466</b>		<b>-114 746</b>	<b>-158 491</b>	<b>-190 772</b>
Variation de périmètre									
Autres variations		-77 066		-355 615	2 269		-4 608	-45 912	-161 043
Autres variations								73 604	-356 808
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2018</b>	<b>1 822 547</b>	<b>20 507 111</b>		<b>9 351 422</b>	<b>156 938</b>		<b>31 622 628</b>	<b>9 795 698</b>	<b>41 418 326</b>

	Annexes	31/12/18	01/01/18	31/12/17
(en milliers de DH)				
<b>PASSIF IFRS</b>				
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 303 061	845 202	845 202
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.8	46 213 985	42 162 103	42 162 103
Dettes envers la clientèle	3.9	283 348 482	273 475 113	273 475 113
Dettes représentées par un titre				
Titres de créance émis		3 677 642	705 536	705 536
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt courant		1 397 125	1 446 405	1 446 405
Passifs d'impôt différé		734 120	531 968	531 968
Comptes de régularisation et autres passifs		5 305 111	7 310 466	7 310 466
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance		1 232 993	5 085 740	5 085 740
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	4 742 320	4 038 782	3 200 084
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		3 229 294	3 656 188	3 656 188
Dettes subordonnées		7 216 565	5 299 145	5 299 145
Capitaux propres		38 189 032	36 081 344	39 827 385
Capital et réserves liées		22 329 658	21 360 502	21 360 502
Actions propres				
Réserves consolidées		12 491 076	11 225 364	13 680 998
- Part du groupe		3 179 603	2 465 007	4 444 977
- Part des minoritaires		9 311 473	8 760 357	9 236 021
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-174 363	83 567	1 373 975
- Part du groupe		-58 452	175 133	926 679
- Part des minoritaires		-115 911	-91 566	447 296
Résultat de l'exercice		3 542 661	3 411 910	3 411 910
- Part du groupe		2 942 525	2 842 742	2 842 742
- Part des minoritaires		600 136	569 168	569 168
<b>Total du passif</b>		<b>396 589 730</b>	<b>380 637 992</b>	<b>383 545 335</b>

### TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/18	31/12/17
(en milliers de DH)		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 167 490</b>	<b>4 872 126</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 113 020	809 703
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-2 433	-283
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 192 616	1 359 816
+/- Dotations nettes aux provisions	717 593	303 435
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	3 519	-4 441
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 667 661	-935 554
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	62 999	7 136
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>1 419 653</b>	<b>1 539 812</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 248 147	3 154 983
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-10 500 714	-3 751 119
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 298 403	-8 050 784
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	663 334	142 908
- Impôts versés	-1 756 727	-1 267 472
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-10 644 363</b>	<b>-9 771 484</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-4 057 220</b>	<b>-3 359 546</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	2 962 478	620 455
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 003 983	-2 165 084
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-41 505</b>	<b>-1 544 629</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 276 285	-293 081
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	4 653 351	4 540 463
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>3 377 066</b>	<b>4 247 382</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>-65 778</b>	<b>210 225</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-787 437</b>	<b>-446 568</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>19 326 712</b>	<b>19 874 434</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 210 880	14 163 276
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 115 832	5 711 158
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>18 539 275</b>	<b>19 427 866</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 892 004	10 312 035
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 647 271	9 115 831
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-787 437</b>	<b>-446 568</b>



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

### ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31/12/18
<b>Résultat net</b>	<b>3 542 661</b>
<b>Éléments recyclables en résultat net :</b>	<b>-66 458</b>
Écarts de conversion	4 894
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-71 352
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	
Impôts liés	
<b>Éléments non recyclables en résultat net :</b>	<b>-124 314</b>
Réévaluation des immobilisations	
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-8 660
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-115 654
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	
Impôts liés	
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-190 772</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>3 351 889</b>
Dont part du Groupe	2 784 034
Dont part des intérêts minoritaires	567 855

### 3.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	31/12/18		01/01/18	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	25 784 757		20 509 515	
Obligations et autres titres à revenu fixe	356 018		154 794	
Actions et autres titres à revenu variable	20 143 773	5 730 589	20 803 726	8 121 633
Titres de participation non consolidés		5 007 134		6 327 326
Instruments dérivés	68 657		197 895	
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</b>	<b>46 353 205</b>	<b>10 737 723</b>	<b>41 665 930</b>	<b>14 448 959</b>

### 3.2. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/18		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>23 883 842</b>	<b>477 245</b>	<b>-727 864</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>19 287 232</b>	<b>190 014</b>	<b>-32 243</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 596 610	287 231	-695 621
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>3 528 441</b>	<b>187 282</b>	
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	1 526 771		
Autres titres de créance négociables (*)	14 232 020	2 732	-32 243
Obligations	19 287 232	190 014	-32 243
Impôts		-61 788	8 061
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		128 226	-24 182
<b>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>4 596 610</b>	<b>287 231</b>	<b>-695 621</b>
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	4 596 610	287 231	-695 621
<b>Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>4 596 610</b>	<b>287 231</b>	<b>-695 621</b>
Impôts		-106 275	239 601
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		180 956	-456 020

### 3.3. TITRES AU COUT AMORTI

	31/12/18	01/01/18
<b>3.3. Titres au coût amorti</b>	<b>10 962 414</b>	<b>12 226 953</b>
Titres de créance négociables	10 962 414	12 226 953
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	10 829 555	12 063 320
Autres titres de créance négociables	132 859	163 633
<b>Obligations</b>	<b>1 084 459</b>	<b>875 395</b>
<b>TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI</b>	<b>12 046 873</b>	<b>13 102 348</b>

### 3.5. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

	31/12/18	01/01/18
<b>3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</b>	<b>20 904 204</b>	<b>21 287 154</b>
Comptes ordinaires débiteurs	20 904 204	21 287 154
Prêts consentis à la clientèle	222 950 775	208 740 343
Opérations de pension	5 915 078	201 958
Opérations de location-financement	14 827 465	14 063 389
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI AVANT DEPRECIATION</b>	<b>264 597 522</b>	<b>244 292 844</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	20 369 110	19 649 176
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>244 228 412</b>	<b>224 643 668</b>

### 3.4. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

	31/12/18	01/01/18
<b>3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti</b>	<b>5 991 983</b>	<b>10 498 929</b>
Comptes à vue	8 550 161	8 785 377
Prêts	240 355	
Opérations de pension	14 782 499	19 284 306
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>14 782 499</b>	<b>19 284 306</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	83 047	105 484
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>14 699 452</b>	<b>19 178 822</b>

	31/12/18	01/01/18
<b>3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique</b>	<b>14 699 452</b>	<b>19 178 822</b>
Maroc	9 386 024	14 550 989
Zone off shore	495 680	530 329
Afrique	4 260 274	3 402 438
Europe	557 474	695 066
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION (*)</b>	<b>14 699 452</b>	<b>19 178 822</b>

	31/12/18	01/01/18
<b>3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique</b>	<b>244 228 412</b>	<b>224 643 668</b>
Maroc	205 964 230	189 504 213
ZONE OFF SHORE	2 251 362	3 422 040
AFRIQUE	34 343 196	30 398 810
EUROPE	1 669 624	1 318 605
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI</b>	<b>244 228 412</b>	<b>224 643 668</b>

(\*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

### 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	31/12/18			01/01/18		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>22 612 038</b>	<b>8 266 878</b>	<b>14 345 160</b>	<b>20 089 288</b>	<b>7 421 010</b>	<b>12 668 278</b>
Terrains et constructions	13 923 977	3 233 232	10 690 745	12 071 290	2 973 078	9 098 213
Équipement, Mobilier, Installations	4 194 385	2 769 765	1 424 620	3 885 524	2 395 816	1 489 707
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 493 676	2 263 881	2 229 795	4 132 474	2 052 116	2 080 358
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 053 811</b>	<b>940 173</b>	<b>1 113 638</b>	<b>1 840 796</b>	<b>826 636</b>	<b>1 014 160</b>
Droit au bail	328 137		328 137	329 422		329 422
Brevets et marque	53 679		53 679	48 873		48 873
Logiciels informatiques acquis	1 144 861	940 173	204 688	941 429	826 636	114 793
Autres immobilisations incorporelles	527 134		527 134	521 072		521 072
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>24 665 849</b>	<b>9 207 051</b>	<b>15 458 798</b>	<b>21 930 084</b>	<b>8 247 646</b>	<b>13 682 438</b>

### 3.7 ECART D'ACQUISITION

(en milliers de DH)

	01/01/18	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/18
Valeur Brute	1 538 820		-26 861		1 511 959
Cumul des pertes de valeur					
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 538 820</b>		<b>-26 861</b>		<b>1 511 959</b>

### 3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	31/12/18	01/01/18
Comptes à vue	1 344 712	1 383 098
Emprunts	20 677 466	18 913 189
Opérations de pension	24 191 807	21 865 816
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>46 213 985</b>	<b>42 162 103</b>

### 3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/18	01/01/18	3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/18	01/01/18
Comptes ordinaires créditeurs	180 958 017	172 740 340	Maroc	248 540 006	238 924 037
Comptes à terme	56 219 825	54 763 615	Zone off shore	495 691	405 347
Comptes d'épargne à taux administré	36 307 089	35 393 744	Afrique	32 946 218	32 988 021
Bons de caisse	2 015 480	2 690 556	Europe	1 366 567	1 157 708
Opérations de pension	836 654	1 153 485	<b>Total en principal</b>	<b>283 348 482</b>	<b>273 475 113</b>
Autres dettes envers la clientèle	7 011 417	6 733 373			
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>283 348 482</b>	<b>273 475 113</b>			

### 3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (*)	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR COMPTABLE AU BILAN
<b>Montant au 01/01/2018</b>	<b>1 657 344</b>	<b>1 205 984</b>	<b>1 175 454</b>	<b>4 038 782</b>
Dotations	245 024	91 495	1 190 440	1 526 959
Reprises	386 777	15 176	407 413	809 366
Autres mouvements	-58 808	62 108	-17 355	-14 055
<b>MONTANT AU 31/12/2018</b>	<b>1 456 783</b>	<b>1 344 411</b>	<b>1 941 126</b>	<b>4 742 320</b>

### 3.11. REPARTITION DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS9 AU 31 DECEMBRE 2018

(en milliers de DH)

DÉPRECIATIONS PAR BUCKET	31/12/18			01/01/18		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX</b>	<b>193 412</b>			<b>101 155</b>		
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>401 539</b>			<b>364 614</b>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						
Titres de dettes	401 539			364 614		
<b>ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI</b>	<b>1 823 533</b>	<b>5 201 988</b>	<b>13 426 636</b>	<b>1 948 080</b>	<b>4 951 639</b>	<b>12 854 941</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 047			99 910		5 574
Prêts et créances sur la clientèle	1 740 486	5 201 988	13 426 636	1 848 170	4 951 639	12 849 367
Titres de dettes						
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>2 418 484</b>	<b>5 201 988</b>	<b>13 426 636</b>	<b>2 413 848</b>	<b>4 951 639</b>	<b>12 854 941</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>275 585</b>	<b>348 740</b>	<b>832 458</b>	<b>328 670</b>	<b>508 827</b>	<b>819 847</b>
Engagements hors bilan	275 585	348 740	832 458	328 670	508 827	819 847

### 4.1 MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	31/12/18			31/12/17		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>13 827 145</b>	<b>3 536 491</b>	<b>10 290 654</b>	<b>13 218 327</b>	<b>3 639 989</b>	<b>9 578 338</b>
Comptes et prêts/emprunts	12 997 288	3 422 767	9 574 521	12 415 862	3 522 892	8 892 970
Opérations de pensions	33 516	34 050	-534	55 574	59 182	-3 608
Opérations de location-financement	796 341	79 674	716 667	746 891	57 915	688 976
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES</b>	<b>443 849</b>	<b>1 105 958</b>	<b>-662 109</b>	<b>428 224</b>	<b>1 221 174</b>	<b>-792 950</b>
Comptes et prêts/emprunts	123 949	412 571	-288 622	208 088	629 952	-421 864
Opérations de pensions	319 900	693 387	-373 487	220 136	591 222	-371 086
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>246 472</b>	<b>-246 472</b>		<b>124 091</b>	<b>-124 091</b>
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>1 094 846</b>	<b>3 529</b>	<b>1 091 317</b>	<b>1 183 550</b>	<b>35 687</b>	<b>1 147 862</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>567 005</b>		<b>567 005</b>	<b>626 834</b>		<b>626 834</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>15 932 845</b>	<b>4 892 450</b>	<b>11 040 395</b>	<b>15 456 934</b>	<b>5 020 941</b>	<b>10 435 993</b>

### 4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	31/12/18			31/12/17		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	285 044	6 206	278 838	314 100	4 832	309 268
Produits nets sur moyen de paiement	476 800	41 927	434 873	425 662	46 253	379 409
Autres commissions	2 174 569	279 049	1 895 520	1 862 212	223 490	1 638 722
<b>PRODUITS NETS DE COMMISSIONS</b>	<b>2 936 413</b>	<b>327 182</b>	<b>2 609 231</b>	<b>2 601 974</b>	<b>274 575</b>	<b>2 327 399</b>

(\*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

### 4.3 COUT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/18
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations</b>	<b>1 344 191</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>-47 176</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	7 977
Engagements par signature	-55 153
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>89 792</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	250 065
Engagements par signature	-160 273
<b>Bucket 3 : Actifs dépréciés</b>	<b>1 301 575</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 221 432
Engagements par signature	80 143
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>970 296</b>
<b>Autres variations des provisions</b>	<b>839 528</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	966 490
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	126 962
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Autres produits	
<b>Coût du risque</b>	<b>3 154 015</b>

### INFORMATION SECTORIELLE

#### 5.1 BILAN

(en milliers de DH)

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>333 041 432</b>	<b>19 770 773</b>	<b>68 896 056</b>	<b>-25 118 531</b>	<b>396 589 730</b>
dont					
<b>ÉLÉMENTS D'ACTIFS</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 087 327		3 602		57 090 929
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 752 606	3 867	17 234 181	-5 106 812	23 883 842
Placements détenus jusqu'à leur échéance	11 704 277		342 596		12 046 873
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	29 373 336	27 312	5 383 063	-20 084 259	14 699 452
Prêts et créances sur la clientèle	190 497 834	18 210 757	36 012 820	-492 999	244 228 412
<b>ÉLÉMENTS DU PASSIF</b>					
Dettes envers les EC et assimilés	32 347 195	14 082 872	20 241 310	-20 457 392	46 213 985
Dettes envers la clientèle	244 356 709	1 260 818	37 730 955		283 348 482
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>38 895 114</b>	<b>1 771 748</b>	<b>4 804 588</b>	<b>-4 053 124</b>	<b>41 418 326</b>

#### 5.2 COMPTE DE RESULTAT

(en milliers de DH)

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	8 492 727	667 695	1 877 322	2 651	11 040 395
Marges sur commissions	1 657 857	54 075	1 438 337	-541 038	2 609 231
Produit net bancaire	13 302 649	956 131	3 685 558	-924 113	17 020 225
Résultat Brut d'exploitation	6 367 654	570 757	1 198 437		8 136 848
Résultat d'exploitation	3 678 057	351 734	953 042		4 982 833
Résultat net	2 440 500	236 398	865 763		3 542 661
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>2 245 575</b>	<b>171 908</b>	<b>525 042</b>		<b>2 942 525</b>

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATION
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	TOP
BP Centre Sud	55,64%	55,64%	1 086 198	IG
BP Fès Meknès	56,97%	56,97%	1 809 653	IG
BP Laayoune	56,09%	56,09%	547 434	IG
BP Marrakech B Mellal	54,71%	54,71%	1 074 434	IG
BP Nador Al Hoceima	59,05%	59,05%	754 640	IG
BP Oujda	60,92%	60,92%	644 183	IG
BP Tanger Tetouan	56,27%	56,27%	914 357	IG
BP Rabat Kenitra	55,28%	55,28%	1 784 954	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	80,21%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,74%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	96,10%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	83,62%	31 450	IG
CIB ( EN KUSD)	87,10%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	44,07%	38,59%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	0	IG
M2T	83,74%	83,74%	15 000	IG
ALHIF SA	40,04%	49,92%	1 081 624	IG



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2018

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATION
UPLINE GROUP	90,25%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	90,25%	100,00%	55 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	90,25%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	90,25%	100,00%	1 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,66%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,78%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	90,25%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	90,25%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	90,25%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,49%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	81,23%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	45,13%	50,00%	100	MEE
ALHIF MANAGEMENT	72,20%	80,00%	5 000	IG
CHAABI MOUSSAHAMA	90,25%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,78%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,78%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,78%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	81,37%	100,00%	5 000	IG
BPREM	80,31%	100,00%	188 000	IG
PCA	81,37%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	80,53%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	81,37%	100,00%	1 000	IG
BP SHORE CONSULTING	81,37%	100,00%	10 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
AL AKARIA INVEST I	100,00%	100,00%	57 000	IG
AL AKARIA INVEST II	99,99%	99,99%	506 300	IG
AL AKARIA INVEST III	99,99%	99,99%	369 300	IG
AL AKARIA INVEST IV	99,99%	99,99%	240 000	IG
AL AKARIA INVEST V	99,99%	99,99%	50 300	IG
AL AKARIA INVEST VII	99,87%	99,87%	300	IG
L'ORCHIDEE DU SUD	100,00%	100,00%	101 000	IG
AL AKARIA TOUBKAL	99,87%	99,87%	300	IG
AL AKARIA TENSIFT	54,64%	99,87%	300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	340 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
BCP MAURITIUS (En KMUR)	100,00%	100,00%	2 218 065	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	70,03%	70,03%	162 916 260	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	69,97%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	69,97%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	42,40%	60,48%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	47,31%	67,56%	23 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	69,64%	99,29%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	50,86%	72,61%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	55,67%	79,47%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	70,02%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	59,57%	85,04%	10 619 260	IG
BIA NIGER (En KFCFA)	48,68%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG (EN KGNF)	54,10%	77,25%	100 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	63,03%	90,00%	3 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	67,74%	96,73%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	44,73%	65,40%	1 912 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	68,30%	97,53%	3 000 000	IG

### ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION DES RISQUES

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée, lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités de Gestion des Risques, Comité Placement...);
- la fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (risque crédit, risque marché, risque financier et risque opérationnel);
- les instances relevant du contrôle interne.

#### 1. RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

##### Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sécurité et rentabilité des opérations ;
- diversification des risques ;
- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- notation des Entreprises et Professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

##### Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- l'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes, et deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- la prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- l'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- un schéma délégitaire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- l'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

##### Dispositif de surveillance des risques

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comités de crédit régionaux, Comités de crédit BCP : Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques...);
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit ;

- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Notre dispositif, s'appuyant sur notre structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, se complète progressivement par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

##### Dispositif de notation

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie actuellement au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers, en attendant le déploiement du nouvel outil dédié à la notation des particuliers.

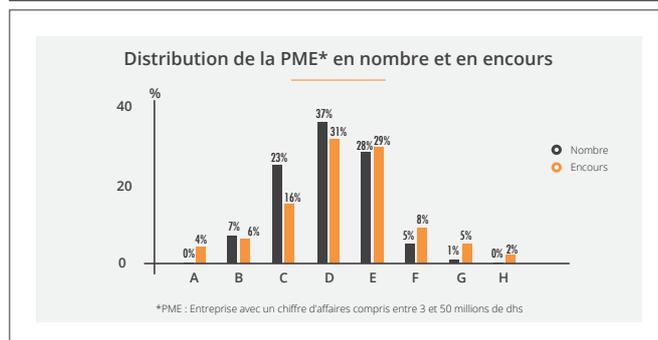
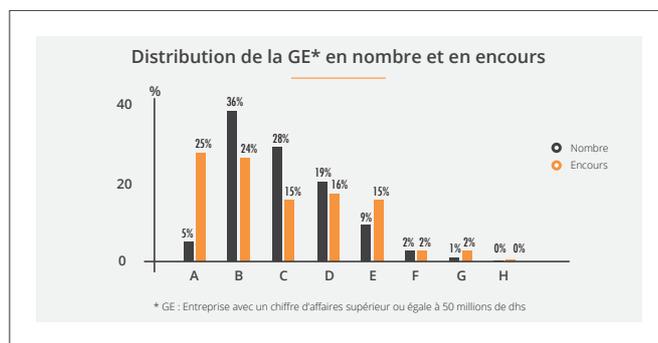
Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. La notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes F, G et H) qui font l'objet d'un examen au niveau des Comités Risques.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

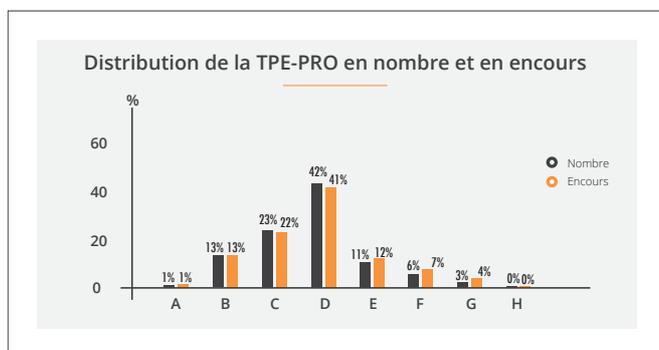
Enfin et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :



L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.

Les notes A, B et C concentrent 69% des entreprises GE notées en nombre, correspondant à 64% d'encours en décembre 2018. Pour les PME, les classes B, C, D représentent 67% en nombre et 53% en encours en décembre 2018.



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments.

Les classes B-E concentrent 89% des TPE/PRO avec 88% de l'encours total sur ce segment.

### Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants:

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la Banque, base de notation,...) ;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque ;
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	68%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	36%

(\*) : Hors filiales

### Processus de revue de portefeuille

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il vient compléter le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance,...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagement, renforcement des sûretés...).

### Dispositif d'appétence au risque de crédit

Dans le cadre de la construction progressive d'un dispositif d'appétence aux risques nécessaire au pilotage stratégique de la Banque, le processus des limites sectorielles a été revu en profondeur en 2016 et celui des limites par groupe de contreparties a été opérationnalisé en 2017 :

#### Limites de concentration sectorielle :

La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les

orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et plus maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau de la limite atteinte.

#### Limites de concentration individuelle :

En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risques. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupes de contreparties sont définis après approbation des comités idoines.

### Dispositif de suivi des créances sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir le traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque, peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de la situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette « Watch List » qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue le cœur du dispositif de dimensionnement à la fois des provisions sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9). Cela permet de converger parfaitement le système de gestion des risques et celui de provisionnement.

Il est à souligner que le cadre régissant le traitement des créances sensibles fait l'objet d'une nouvelle circulaire définie par Bank Al Maghrib, en cours de finalisation, et ce dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G.

### Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe au niveau international, la gestion des risques bénéficie d'un renforcement global des outils et des processus. En effet, le Groupe a continué à concentrer ses travaux sur les chantiers du projet de convergence qui vise l'harmonisation et le déploiement des normes Groupe en matière de gestion et de maîtrise des risques. A cet effet, les différents chantiers sont érigés en un programme global avec une gouvernance adéquate pour s'assurer de leur bonne exécution.

#### Processus de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance de risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires (Comité de suivi des activités des Banques à l'International au niveau de la BCP, Comités de la Holding) ;
- une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- des comités de portefeuille dédiés au suivi et à la surveillance des contreparties et secteurs sensibles de chaque filiale, avec un monitoring centralisé au niveau ABI et BCP ;
- enfin, une revue des risques pays lors des différents Conseils d'Administration et Comités d'Audit et Des Risques Groupe.

Sur le plan méthodologique, la Banque s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays basé sur un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires. Cette notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé, ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguant le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Ces notations internes des pays constituent une composante principale du dispositif de provisionnement du Groupe.

#### Processus de surveillance des filiales étrangères

Le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central qui permet d'apprécier les zones de risques en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif renforcé en 2017 par la mise en place du processus de la « Watch List » permet d'assurer un suivi rigoureux :

- du profil de risque et de la qualité du portefeuille pour chaque filiale ;
- des créances sensibles ou en souffrance ;
- des risques de concentration individuelle et sectorielle.

## 2. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Ils résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec le niveau de tolérance aux risques et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

### Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion des risques de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

### Limites applicables

Le dispositif des limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir des enveloppes des risques de marché autorisées, qui sont allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction de l'arbitrage rendement/risque, des considérations de volatilité et incertitude des marchés, et de la stratégie de placement mises en œuvre. Les limites de VaR globale et VaR par portefeuilles sont complétées par des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produits, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière des montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Les limites de contrepartie concernent le risque d'exposition sur les contreparties bancaires. Ces limites sont définies en se basant, sur le rating des agences de notation pour les contreparties notées, et un modèle interne basé sur une analyse des données qualitatives et quantitatives, les cas échéant.

Par ailleurs, le dispositif des limites de marché et de transaction est basé sur une grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de renouvellement des limites et de gestion de dérogation est encadré par une circulaire interne.

### Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de facteur

de risque. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii standards ou des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés, des scénarii hypothétiques et des scénarii adverses.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

### Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Risk Management. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting bimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Le système de reporting des risques au sein de la Banque revêt deux formes :

- Un système de reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché, comprenant des indicateurs de risques par compartiment ;
- Un système de reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence bimestrielle, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

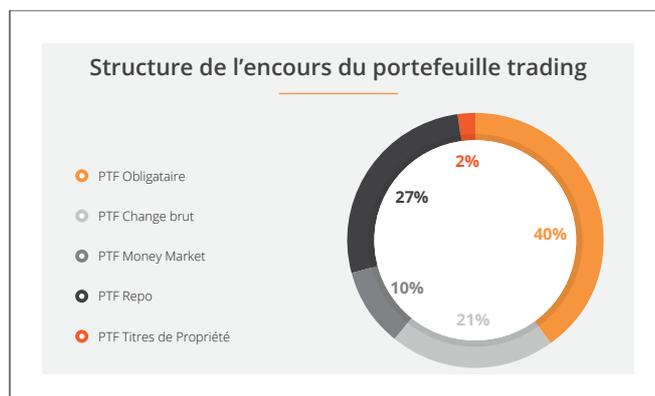
### Evolution des expositions et du profil de risque

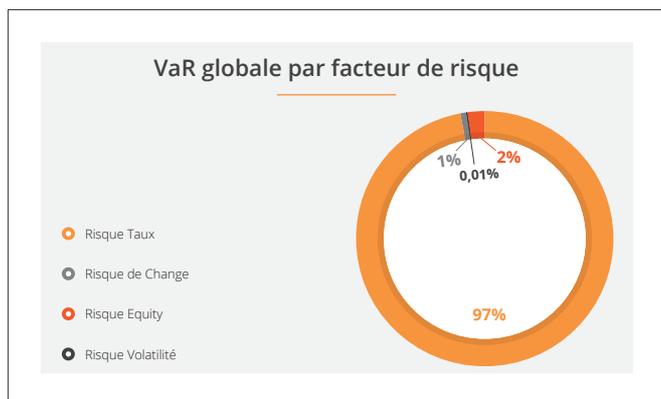
A fin décembre 2018, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 108,9 MMDH, dont 40% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM et 21% sur l'activité de change. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimée à 82 MDH, soit 0,14% du mark-to-market du portefeuille trading, hors opérations de couverture et de financement, qui s'élève à 58 MMDH au terme de l'année 2018.

La VaR estimée est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les titres de propriétés, et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises et les dérivés de change. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Le niveau de VaR a suivi une tendance baissière tout au long de l'année 2018, en lien principalement avec la baisse de la volatilité des paramètres de marché, en particulier les taux MAD, et la baisse de la Duration du portefeuille obligataire global.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2018, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale.





### Compartiment change

L'année 2018 a été marquée par une augmentation de l'encours change à terme pour atteindre 11 MMDH à fin décembre 2018.

En termes de position de change, la Banque a clôturé l'année avec une position de change globale « long » de 456 MDH, y compris les dérivés de change. Les limites réglementaires par rapport au niveau des fonds propres, pour la position de change globale et les positions par devise sont respectées courant 2018.

La VaR de l'activité trading de change, hors effet de diversification atteint 8,1 MDH en fin d'année. Le portefeuille change à terme est le plus gros contributeur de VaR sur l'activité Change avec 6,8 MDH.

### Compartiment obligataire

La VaR de l'activité trading obligataire y compris le portefeuille OPCVM obligataire, s'élève à 60,8 MDH à fin décembre 2018 pour un encours global de 43,9 MMDH.

### Compartiment Actions et OPCVM Diversifié

L'encours du portefeuille Actions et OPCVM Diversifié est arrêté à 2,4 MMDH au 31 décembre 2018, et la VaR de la poche Action à 15,2 MDH.

## 3. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le Groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

### Stratégie risques

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

### Politiques et procédures

La politique globale des risques fait partie des plans de développement et du suivi des activités classiques de la Banque. Elle est approuvée périodiquement par les organes d'administration et de direction dans le cadre des comités et réunions habituels de gestion de l'Etablissement. Son fondement est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Pour le cas spécifique des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité Directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre des activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

### Dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité

#### Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long termes ;
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporates.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

#### Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

#### Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêt des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques.

### Evolution des expositions et du profil de risque

#### Risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 329 milliards de dirhams à fin décembre 2018 contre 312 milliards de dirhams en décembre 2017, soit une augmentation de 5,4%.

En décembre 2018 et par rapport à décembre 2017, les emplois devant être refinancés en cash représentent plus de 18,2 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits clientèle (+12,7 MMDH dont 7,5 MMDH de crédits TVA), du portefeuille de participation (+3,1 MMDH), du portefeuille titres (+0,8 MMDH), des immobilisations corporelles et incorporelles (+1,6 MMDH). Ces montants ont été refinancés par :



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 31 DÉCEMBRE 2018

- une augmentation des dépôts de la clientèle (+6,2 MMDH) ;
- une augmentation du refinancement sur le marché monétaire (+6,5 MMDH) ;
- une émission de certificats de dépôt (+3 MMDH) ;
- une émission de dettes subordonnées (+2 MMDH).

La situation de liquidité de la Banque reste confortable, en témoigne le niveau du LCR à fin décembre 2018 (130%) largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2,6%, passant de 237 milliards de DH en décembre 2017 à 244 milliards de DH à fin décembre 2018. Cette hausse concerne les dépôts des particuliers, aussi bien les comptes sur carnet (+3,0%) que les dépôts à vue (+4,4%). La part des ressources non rémunérées s'est maintenue à un peu plus de 66% en décembre 2018.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 87,7% en décembre 2018 contre 84,5% en décembre 2017 (soit une augmentation de 3,2 points) en raison d'une hausse des crédits supérieure à celle des dépôts.

### Risque global de taux

Le profil des actifs à court terme à fin décembre 2018 est similaire à celui de décembre 2017. Néanmoins, les passifs à court terme ont continué leur progression compte tenu d'un recours plus élevé au financement du marché monétaire (à très court terme). Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la hausse des repos donnés de 6,5 Milliards de DH ;
- l'émission de certificats de dépôts à hauteur de 3 Milliards de DH et l'émission d'une nouvelle dette subordonnée de 2 Milliards de DH ;
- la poursuite de la hausse des opérations de change à terme ;
- la hausse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,2 mois en décembre 2017 à 6,5 mois en décembre 2018 ;
- une reprise des taux du marché (BDT) sur les maturités moyennes et longues, après la baisse enregistrée au cours du 1er trimestre 2018.

Ces opérations, ainsi que la revue des conventions d'écoulement des ressources non échancées, ont augmenté la sensibilité des bénéfices à une variation des taux du marché. Ainsi en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -198 Millions de DH contre -158 MDH en décembre 2017. A noter que la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois, sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2017 et 2018. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et des fonds propres réglementaires.

	Décembre 2017	Décembre 2018
<b>Impact sur le bénéfice</b> <i>(en millions de dirhams)</i>	-158	-198
<b>par rapport au produit net bancaire</b>	1,40%	1,69%
<b>Impact sur la valeur économique sur le CT</b> <i>(en millions de dirhams)</i>	-307	-83
<b>par rapport aux fonds propres réglementaires</b>	0,95%	0,25%

## 4. RISQUE OPERATIONNEL

### Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière au sein du Groupe s'articule autour de :

- la fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils informatiques en synergie avec les dispositifs adoptés au sein du Groupe ;
- des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion de risque opérationnel mis à leur disposition.

### Dispositif de gestion de risque opérationnel

Le Groupe a développé des outils de gestion et des processus pour renforcer la maîtrise et le pilotage du risque opérationnel. Ce dernier est défini comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux

procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, notre dispositif cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. De ce fait, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- analyser ces risques et/ou incidents et évaluer leurs fréquences et conséquences financières ;
- élaborer les plans d'actions et actions préventives et/ou correctives pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risque opérationnel les plus significatifs ;
- disposer d'outils de pilotage et d'indicateurs de risque reflétant l'exposition au risque opérationnel.

### Cartographie de risque opérationnel

La démarche de revue de la cartographie de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués.

En amont de ces évaluations, le référentiel interne des processus (métiers, processus) peut faire l'objet d'adaptations pour tenir compte des spécificités des entités et des métiers.

L'évaluation de ces événements de risque opérationnel s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoient chacune 6 degrés de score. Les dispositifs de maîtrises de risque sont appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants satisfaisant, à renforcer ou insatisfaisant.

Les travaux de revue de la cartographie de risque opérationnel permettent une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d'actions par métier.

### Collecte des incidents

En ligne avec la réglementation, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif est mis en place. Ce système est géré, en temps réel, grâce à l'outil Front Risk. D'ailleurs, les correspondants risques opérationnels désignés au niveau des différents métiers déclarent directement au niveau de Front Risk. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

A fin décembre 2018, le profil de risque de la Banque reste concentré sur les 4 catégories bâloises habituelles (erreur d'exécution, fraude interne, fraude externe et dommages aux actifs). En intégrant les filiales, le profil de risque subit quelques changements en maintenant la septième catégorie bâloise relative aux erreurs d'exécution comme première source de risque opérationnel en nombre d'incidents.

### Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de maîtrise incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

### Dispositif de gestion du plan de continuité d'activité

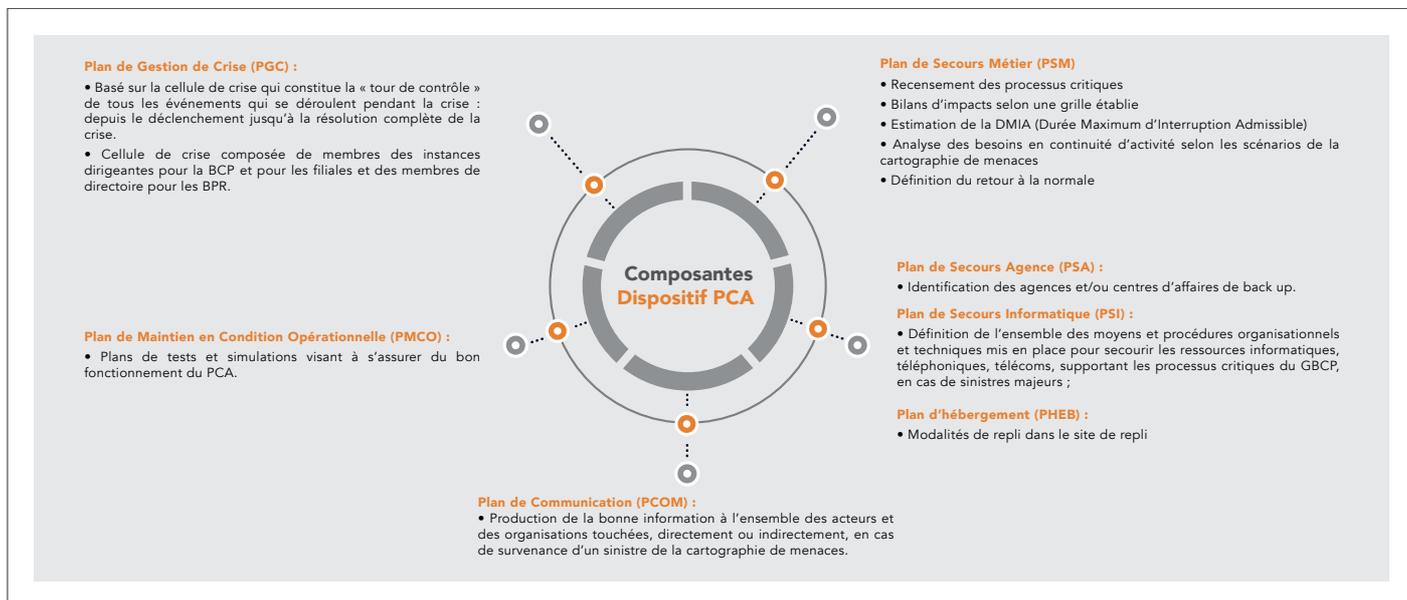
Le Groupe Banque Populaire définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre à l'arrêt la Banque.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont l'indisponibilité :

- du personnel ;
- du système d'information ;
- des locaux ;
- des prestataires essentiels.

Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes du dispositif du plan de continuité d'activité se présentent selon le schéma suivant :



### Activation du plan de continuité d'activité

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu courant l'année 2018 obligeant la Banque à activer son plan de continuité d'activité. Néanmoins, plusieurs tests et simulations ainsi que des séances de sensibilisation au profit de plusieurs métiers ont été organisés.

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
Casablanca, Maroc

Mazars Audit et Conseil  
101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca, Maroc

**GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE**  
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 41.418.326 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 3.542.661 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 décembre 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

Casablanca, le 18 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit  
Fawzi BRITEL  
Associé

Mazars Audit et Conseil  
Abdou Souleye DIOP  
Associé Gérant

**GRUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)  
RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Aux actionnaires de la  
**BANQUE CENTRALE POPULAIRE S.A**  
Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 41.418.326 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.542.661 KMAD.

**Responsabilité de la direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états financiers**

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

Casablanca, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit  
Fawzi BRITEL  
Associé



Mazars Audit et Conseil  
Abdou Souleye DIOP  
Associé Gérant

